
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSousa, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref Salem, Conseiller de ville

CA15 08 0173

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 avril 2015, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA15 08 0174

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 7 avril 2015.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 7 avril 2015.

CA15 08 0175

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 3 mars et de la séance extraordinaire du 23 mars 2015 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 3 mars et de la séance extraordinaire du 23 mars 2015 du Conseil d'arrondissement.

CA15 08 0176

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h 15

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue Saint-Louis :

- Suivi du stationnement sur Saint-Louis : des analyses devaient être faites. Pourquoi une décision n'a pas encore été prise?

Réponse (Alan DeSousa) : basé sur l'historique des études, il n'y a pas de nécessité de changement.

Réponse (Véronique Doucet) : on arrive aux mêmes conclusions après une analyse en période hivernale.

- Il se plaint de l'état des rues. Par exemple, Marcel-Laurin en direction sud, à partir de Saint-Louis.

Réponse (Alan DeSousa) : il y a des travaux du Ministère des transports en cours. Les infrastructures des aqueducs doivent être changées.

Réponse (François Lapalme) : les travaux prévus pour cette année vont débiter à la fin de l'été.

Monsieur Michel Duval, du 3140, rue Somerset :

- Il dépose un document (sondage).
- Problématique de déneigement et de nettoyage sur sa rue.
- La construction d'un trottoir est-elle prévue en 2015?
- Les citoyens voudraient être impliqués si des modifications sont apportées à la rue.

Réponse (Alan DeSousa) : l'analyse n'est pas encore complétée.

Monsieur Johal Iqbal, du 1802, rue Couvrette :

- Il remercie les services de l'arrondissement et le Service de la police pour une intervention rapide à sa résidence alors que ses tuyaux étaient gelés.

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue Saint-Louis :

- État des rues aux environs d'Alexis-Nihon.
- Tout l'hiver, la rue Saint-Louis a été glacée, sans sel ni gravier.
- Devant chez lui, la rue est affaissée.

Madame Nicole Duval, du 3140, rue Somerset :

- Elle revient sur la construction du trottoir. Elle demande si les citoyens seront consultés en amont.

Madame Gina DiZazzo, du 3185, rue Somerset :

- Elle est d'avis qu'un trottoir n'est pas nécessaire.

CA15 08 0177

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500006) :

CONSIDÉRANT

l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;

CONSIDÉRANT

qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;

- CONSIDÉRANT que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la communauté.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 12 au 18 avril 2015, **Semaine de l'action bénévole**, sous le thème « *Le bénévolat : un geste gratuit, un impact collectif* ».
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce septième jour d'avril deux mille quinze.

CA15 08 0178

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500007) :

- CONSIDÉRANT qu'en 1970, le 22 avril a été décrété *Jour de la Terre* par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;
- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;
- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2015, **Jour de la Terre**, et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour d'avril de l'année deux mille quinze.

CA15 08 0179

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500008) :

- CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
- CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des oeuvres remplies d'émotion et d'évasion;

- CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;
- CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux oeuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2015, *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce septième jour d'avril deux mille quinze.

CA15 08 0180

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500009) :

- CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
- CONSIDÉRANT l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 3 au 9 mai 2015, *Semaine de la sécurité civile*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour d'avril de l'année deux mille quinze.

CA15 08 0181

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la cour arrière du Centre des loisirs et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux public, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser la Direction des travaux public, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la cour arrière du Centre des loisirs et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services :

- Un représentant de la Division des ressources financières et matérielles;
- Un représentant de la Division des parcs et des espaces verts des Travaux publics;
- Un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie des Travaux publics;
- Un représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CA15 08 0182

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection du bassin de la Brunante à l'arrondissement de Saint-Laurent et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division des Études techniques et de l'ingénierie, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division des Études techniques et de l'ingénierie, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection du bassin de la Brunante à l'arrondissement de Saint-Laurent et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services:
 - un employé de la Division des études techniques et de l'ingénierie;
 - un employé de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage de rue;
 - un employé de la Division des ressources financières et matérielles;
 - un employé de la Division de l'environnement et de la protection du territoire.

CA15 08 0183

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156673005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel Bois-Franc, Phase 3A-3-2D (volets 1 et 2) et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division études techniques et ingénierie à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division études techniques et ingénierie, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel Bois-Franc, Phase 3A-3-2D (volets 1 et 2) et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :

- un représentant de la Division des ressources financières et matérielles des Services administratifs et du greffe;
- un représentant de la Division Voirie;
- un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie des Travaux publics;
- un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

CA15 08 0184

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673033 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le contrôle qualitatif de divers projets de génie civil de l'arrondissement de Saint-Laurent et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le contrôle qualitatif de divers projets de génie civil de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services:
 - un représentant de la Division des ressources matérielles des Services administratifs;
 - un représentant de la Division des parcs et des espaces verts des Travaux publics;
 - un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie des Travaux publics;
 - un représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CA15 08 0185

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156747003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et de la Bibliothèque du Boisé ainsi que d'un appel d'offre pour les services de conciergerie du nouveau Complexe sportif, pour une durée de deux ans, renouvelable pour deux années.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour le compte de la Division de la bibliothèque et de la culture, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour et au nom de la Division de la bibliothèque et de la culture, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et de la Bibliothèque du Boisé ainsi que d'un appel d'offre pour les services de conciergerie du nouveau Complexe sportif, pour une durée de deux ans, renouvelable pour deux années.

CA15 08 0186

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réfection de services professionnels (plans et devis, surveillance de chantier) en vue de la réfection et de la mise aux normes de la piscine du parc Decelles située au 845 rue Roy, nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services et modifier la résolution CA14 080377 afin de changer le nom du parc où s'effectueront les travaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux public pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des travaux public pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réfection de services professionnels (plans et devis, surveillance de chantier) en vue de la réfection et de la mise aux normes de la piscine du parc Decelles située au 845 rue Roy;
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services :
 - un représentant de la Division des orientations, événements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports de la ville-centre;
 - un représentant de la Division des ressources matérielles des Services administratifs de l'arrondissement de Saint-Laurent;
 - un représentant de la Division mécanique, bâtiments et éclairage de rue de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent;
 - un représentant de la Division des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.
- 3.- De modifier la résolution CA14 080377 afin de changer le nom du parc où s'effectueront les travaux.

CA15 08 0187

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156879003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention des services techniques liés à la programmation culturelle 2015-2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Direction de l'approvisionnement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention des services techniques liés à la programmation culturelle 2015-2016.

CA15 08 0188

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection au parc Cousineau et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection au parc Cousineau;
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services :
 - un représentant de la Division des ressources matérielles des Services administratifs;
 - un représentant de la Division des parcs et des espaces verts des Travaux publics;
 - un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie des Travaux publics;
 - un représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CA15 08 0189

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673037 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des travaux de construction de la phase 2 du parc de Bois-Franc situé dans la partie ouest du lac D et de nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des travaux publics, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des travaux de construction de la phase 2 du parc du Bois-Franc situé dans la partie ouest du lac D;
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service:
 - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles des Services administratifs et du greffe;
 - un représentant de la Division des parcs et des espaces verts des Travaux publics;
 - un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie des Travaux publics;
 - un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

CA15 08 0190

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152298004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de divers équipements pour l'environnement de serveurs informatiques.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des ressources informationnelle, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent doit rehausser ses infrastructures de serveurs avec divers équipements (commutateurs, processeurs, mémoires, disques) et logiciels pour la mise en production du projet GID (gestion intégré des documents) et pour répondre aux besoins d'augmentation de puissance, d'espace et de relève en cas de bris d'équipements;

ATTENDU que ces ajouts amélioreront l'efficacité de notre plan de relève en cas de désastre majeur dans la salle des serveurs de la mairie pour les clients utilisant GopenAdmin.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des ressources informationnelle, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de divers équipements pour l'environnement de serveurs informatiques.

CA15 08 0191

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155005002 relatif à un appel de propositions pour des projets en lien avec le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles, édition 2015-2016.

ATTENDU que depuis sa première édition en 2001, le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles de Saint-Laurent a permis à des organismes locaux de réaliser des projets dédiés à notre communauté tout en soutenant les orientations découlant des deux politiques ayant pour mission de véhiculer les valeurs familiales et le maintien de l'harmonie interculturelle;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets en lien avec le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles, édition 2015-2016 et en approuver les balises.

CA15 08 0192

Soumis sommaire décisionnel numéro 1151560002 relatif à l'octroi d'un contrat pour divers travaux d'entretien horticole pour deux ans - Demande de soumissions 15-14181.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Itée	292 551,15 \$
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	426 839,16 \$
Les Paysagement Lumi-Verts inc.	432 575,28 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	557 519,00 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Itée** le contrat pour divers travaux d'entretien horticole pour deux ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 février 2015, totalisant la somme de 292 551,15 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1151560002 : 267 138,18 \$:

430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

CA15 08 0193

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378031 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'une partie du parc Philippe-Laheurte - Demande de soumissions 15-014.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Les Consultants S.M. inc.	276 931,49 \$	4,48
Stantec Experts-conseils ltée	356 570,59 \$	3,46

ATTENDU que les soumissions d'Equiluqs inc., Beaudoin Hurens et Comeau Experts-conseils 2006 n'ont pas été considérées, les soumissionnaires n'ayant pas obtenus la note de passage au pointage intérimaire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les consultants S.M. inc.** le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'une partie du parc Philippe-Laheurte, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 février 2015, totalisant la somme de 276 931,49 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144378031 : 252 875,36 \$ \$) :
6430.3007003.801150.07165.54301.000000.0000.157039.000000.15010

CA15 08 0194

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154549001 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entretien des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball pour quatre ans - Demande de soumissions 15-017.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Tennis Mapa inc.	179 341,27 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	273 583,73 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Tennis Mapa inc.** le contrat pour les travaux d'entretien des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball pour quatre ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 février 2015, totalisant la somme de 179 341,27 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154549001 : 163 762,48 \$) :
2430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

CA15 08 0195

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150818007 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2015 - Demande de soumissions 15-14246.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis pour l'arrondissement de Saint-Laurent sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Rodrigue Peintre Décorateur ltée	22 252,26 \$
Service d'entretien Carlos inc.	34 595,98 \$
Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.)	60 844,77 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Rodrigue Peintre Décorateur ltée** le contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 mars 2015, totalisant pour Saint-Laurent la somme de 22 252,26 \$, sous la supervision de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150818007 : 20 319,28 \$) :

62430.0010000.304740.03101.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

CA15 08 0196

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154549002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la plantation d'arbres, leur arrosage et leur entretien pour quatre ans - Demande de soumissions numéro 15-14256.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises Daniel Robert inc.	274 847,74 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	279 389,25 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	290 706,24 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Daniel Robert inc.** le contrat pour la plantation d'arbres, leur arrosage et leur entretien pour quatre ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 mars 2015, totalisant la somme de 274 847,74 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154549002 : 250 972,62 \$) :

2430.0010000.304719.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.00000

CA15 08 0197

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154549003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'entretien environnemental des espaces verts pour trois ans - Demande de soumissions numéro 15-14251.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Pelouse Santé inc.	267 612,25 \$
Epar Horticulture inc.	430 288,97 \$
Techniparc (Div. 9032-2454 Québec inc.)	441 331,82 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Pelouse Santé inc.** le contrat pour les services d'entretien environnemental des espaces verts pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 12 mars 2015, totalisant la somme de 267 612,25 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154549003 : 244 365,65 \$) :

2430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

CA15 08 0198

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156673008 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture de luminaires de rue DEL pour l'année 2015 - Demande de soumissions 15-14259.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Nedco. une Division De Rexel Canada Électrique inc.	385 959,58 \$
Lumen Div. De Sonepar Canada inc	388 764,97 \$
Dubo Électrique ltée	396 324,57 \$
Guillevin Internationalco	396 347,57 \$
Westburne Division De Rexel Canada Électrique inc.	442 745,73 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'obtention des interventions favorables des services centraux :

1.- D'octroyer à la firme **Nedco. une Division De Rexel Canada Électrique inc.**, le contrat pour la fourniture de luminaires de rue DEL pour l'année 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 4 mars 2015, totalisant la somme de 383 959,58 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1156673008 : 244 588,15 \$) :

6430.3011004.801150.03141.57401.000000.0000.154760.000000.19010

CA15 08 0199

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679004 relatif à une dépense pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud pour l'année 2015.

ATTENDU l'entente cadre à venir (numéro 1034001) qui sera en vigueur le 12 avril 2015, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud pour l'année 2015;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense maximale de 200 000 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2015 en vertu de l'entente-cadre à venir (numéro 1034001) qui sera en vigueur le 12 avril 2015, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud pour l'année 2015.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA115379008: 182 626,66 \$\$) :

2430.0010000.304736.03101.56504.015006.0000.000000.000000.000000.000000

CA15 08 0200

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1130175015 relatif à une modification à apporter à la résolution numéro CA13 080613 relative au contrat octroyé pour l'acquisition d'arbres en 2014 et au printemps 2015.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080613 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 et octroyant à la firme Pépinière Dominique Savio ltée le contrat pour l'acquisition d'arbres en 2014 et au printemps 2015 dans le cadre des objectifs de plantations du Plan de foresterie (soumission 13-13135);

ATTENDU la reconduction en 2014 du Plan d'action CANOPÉE, mettant à la disposition de l'arrondissement un budget additionnel pour l'achat de ses arbres;

ATTENDU que l'arrondissement n'aura qu'à assumer, à même son Fonds de parcs en 2015, un montant de 79 990,21 \$ (au net) du contrat octroyé à la Pépinière Dominique Savio ltée;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier partiellement la provenance et l'imputation des crédits dudit contrat;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit:

« 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier addenda - CTA1130175015) :

2430.0013000.304768.07163.56509.015019.0000

(79 990,21 \$ - affectation fonds réservés - Parcs et terrains de jeux - Arbres, fleurs et autres végétaux)

6101.7712032.801150.07163.57402.000000.0000.144679.000000.99000

(22 166,43 \$ - plan d'action CANOPÉE) »

CA15 08 0201

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153331001 relatif au désistement de l'entrepreneur pour les travaux de réfection des toitures des chalets des parcs Alexis-Nihon (volet 1) et Bourbonnière (volet 2).

ATTENDU la résolution numéro CA12 08 0596 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 août 2015 et octroyant à Couverture Montréal Nord ltée le contrat pour les travaux de réfection des toitures des chalets des parcs Alexis-Nihon et Bourbonnière et de réfection partielle de la toiture de l'aréna Raymond-Bourque (soumission 12-045);

ATTENDU que les travaux des toitures des chalets Alexis-Nihon (volet 1) et Bourbonnière (volet 2) n'ont jamais été exécutés en raison d'erreurs majeures de superficie aux plans et de spécification technique;

ATTENDU que la proposition de correction soumise par Couverture Montréal Nord ltée n'a pas été retenue;

ATTENDU le refus de Couverture Montréal Nord ltée de soumettre un prix supplémentaire pour l'exécution des travaux selon les dimensions réelles;

ATTENDU que Couverture Montréal Nord ltée s'est engagé à ne pas faire de réclamation;

ATTENDU que la firme d'architectes initialement retenue pour la réalisation des plans et devis des travaux du contrat s'est engagée à réviser ses documents et à faire l'analyse des soumissions du nouvel appel d'offres sans frais;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accepter le désistement de Couverture Montréal Nord ltée pour les travaux de réfection des toitures des chalets des parcs Alexis-Nihon (volet 1) et Bourbonnière (volet 2) du contrat octroyé pour les travaux de réfection des toitures des chalets des parcs Alexis-Nihon et Bourbonnière et de réfection partielle de la toiture de l'aréna Raymond-Bourque (soumission 120-045).
- 2.- D'autoriser le retour en appel d'offres pour les travaux de réfection des toitures des chalets des parcs Alexis-Nihon et Bourbonnière.

CA15 08 0202

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156275003 relatif à la reconduction du bail et du protocole d'entente avec le YMCA, aux mêmes conditions, pour l'utilisation de la piscine et du gymnase situés au 1745, boulevard Décarie à Saint-Laurent, jusqu'au 31 décembre 2016.

ATTENDU les résolutions numéros CA10 080357 et CA13 080642 adoptées par le conseil d'arrondissement les 4 mai 2010 et 1er octobre 2013 relatives au protocole d'entente pour l'utilisation par la Ville des locaux et équipements de Les YMCA du Québec et aux services offerts à la Ville par Les YMCA du Québec pour les activités aquatiques et l'accueil, dans le cadre du bail à intervenir entre la Ville et Les YMCA du Québec pour la location d'un gymnase et d'une piscine sis au 1745 boulevard Décarie;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire le bail et le protocole d'entente, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016, selon les mêmes conditions, avec possibilité de mettre fin à l'entente sur préavis de six mois de la part de l'arrondissement;

ATTENDU les obligations respectives du Locateur et du Locataire consignées dans le bail et au protocole d'entente pour l'utilisation des locaux et des équipements du YMCA par la Ville et les services offerts par le YMCA pour les activités aquatiques et l'accueil;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la reconduction du bail et du protocole d'entente avec le YMCA, aux mêmes conditions, pour l'utilisation de la piscine et du gymnase situés au 1745, boulevard Décarie à Saint-Laurent, jusqu'au 31 décembre 2016, avec possibilité de mettre fin à l'entente sur préavis de six mois de la part de l'arrondissement.
- 2.- D'autoriser une dépense maximum de 836 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1156275003) :
 - 2430.0010000.304732.07151.55201.000000.0000.000000.000000.000000.000000
335 800 \$
 - 2430.0010000.304732.07121.55201.000000.0000.000000.000000.000000.000000
500 200 \$

CA15 08 0203

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153231007 relatif au devancement de la séance générale du 7 juillet 2015.

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin, à 19 h 30;

ATTENDU que la séance du mois de juillet 2015 devrait en principe se tenir le 7 juillet 2015;

ATTENDU que Conseil d'arrondissement souhaite la devancer au 30 juin 2015;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De devancer la séance générale du 7 juillet 2014 au 30 juin 2015.

CA15 08 0204

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156894002 relatif aux travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2015 – Demande de soumissions 15-508.

ATTENDU que le nom des soumissionnaires et les prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	
	1er conduit	2ième conduit ou autre
Le meilleur ramoneur inc.		
Maison résidentielle	21,73 \$	21,73 \$
Cheminée de plus de 40 pieds de haut	34,80 \$	34,80 \$
Cheminée nécessitant la location d'une nacelle	115,00 \$	100,00 \$
Le joyeux ramoneur		
Maison résidentielle	80,00 \$	60,00 \$
Cheminée de plus de 40 pieds de haut	90,00 \$	70,00 \$
Cheminée nécessitant la location d'une nacelle	550,00 \$	350,00 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme **Le meilleur ramoneur inc.** pour effectuer les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 mars 2015, laquelle percevra directement les frais de ramonage des cheminées auprès des citoyens, sous la supervision de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

CA15 08 0205

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150818006 relatif à une contribution financière au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale 2015.

ATTENDU que le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit le projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour une dixième année;

ATTENDU que le REQ est maintenant le seul responsable de la gestion du programme Patrouille verte;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une contribution financière de 2 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2015, conditionnellement à l'obtention par le REQ des subventions du programme gouvernemental « Emplois d'été Canada 2015 »;
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150818006: 2 500 \$) :

22430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

CA15 08 0206

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299012 relatif à un soutien financier de 242 364 \$ réparti entre dix organismes locaux en soutien à divers projets dans le cadre de l'*Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales (2013-2016)* relative aux alliances pour la solidarité, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0286 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 août 2012 et approuvant un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance pour la solidarité;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 242 374 \$ pour l'année 2015 répartie entre les dix organismes locaux suivants en soutien à leurs projets respectifs en lien avec l'*Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité (2013-2016)* pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux;

Organisme	Projet	Montant recommandé
Comité Logement Saint-Laurent	Mon premier logement au Québec- Phase II	27 127 \$
YMCA Saint-Laurent	Coopérative jeunesse de services	15 177 \$

Centre ABC de Saint-Laurent	Aînés.net	11 860 \$
VertCité	Des légumes dans ma cour, sur mon balcon, sur ma toiture	26 760 \$
Accueil au cœur de l'enfance/ Centre de pédiatrie sociale	En route vers la maturité scolaire III	27 783 \$
RELAIS Laurentien	Relais Mobile	29 978 \$
Comité sécurité alimentaire du COSSL (fiducie:Relais laurentien)	Manger bien, vivre mieux à Saint-Laurent	20 000 \$
Centre communautaire Bon Courage	Communauté d'Échange Local de Services CELS)	25 620 \$
Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité	Force Active de Saint-Laurent (FAST)	28 079 \$
Maison des Familles de Saint-Laurent	Ensemble l'hiver	29 990 \$

- 2.- D'approuver les dix projets de conventions établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers.
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, la dépense étant entièrement assumée par l'agglomération.

CA15 08 0207

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156121003 relatif à l'octroi d'une commandite pour la quatrième édition du Marché public de Bois-Franc.

ATTENDU que le Marché public de Bois-Franc se déroulera du samedi 30 mai au samedi 19 septembre 2015, et sera ouvert au public de 9 h 30 à 13 h 30;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une commandite de 1 250 \$ à l'Association des propriétaires de Bois-Franc pour la quatrième édition du Marché public de Bois-Franc.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1156121003 : 1 250 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

CA15 08 0208

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299010 relatif à une subvention à la Légion Royale Canadienne, section Saint-Laurent, en soutien à ses activités pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ à la Légion Royale Canadienne, section Saint-Laurent, en soutien à ses activités pour l'année 2015.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299010 : 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

CA15 08 0209

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299011 relatif à une subvention à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 7 000 \$ à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2015.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299032: 7 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

CA15 08 0210

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299013 relatif à une demande de subvention du Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent, à savoir pour soutenir ses activités pour l'année 2015, ainsi qu'un montant additionnel, non récurrent, pour les célébration entourant le 25^e anniversaire de fondation de l'organisme.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 3 700 \$ au Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent en soutien à ses activités pour l'année 2015;

2.- D'accorder un montant additionnel, non récurrent, de 2 000 \$ pour les célébrations entourant le 25^e anniversaire de fondation de l'organisme;

3.- D'imputer la dépense additionnelle de 2 000 \$ à même les imprévus et d'imputer la dépense de 3 700 \$ au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1150299013 : 5 700) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

CA15 08 0211

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156879004 relatif à la programmation événementielle estivale 2015.

ATTENDU la mise sur pied de la Table d'événements publics regroupant les divisions Culture et bibliothèques, Loisirs, développement social et administration, Sports et installations et Relations avec les citoyens;

ATTENDU que les événements de la période estivale contribuent à favoriser une meilleure cohésion sociale, en permettant à l'ensemble de nos citoyens de faire connaissance et de fraterniser dans un cadre festif;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la programmation événementielle estivale 2015.
- 2.- D'autoriser le chef de division – développement social et administration à signer les contrats afférents.

CA15 08 0212

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1153984004).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 25 février au 31 mars 2015, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 mars 2015 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA15 08 0213

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Arel Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

9^e gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRÉ-Montréal)

le 28 avril 2015

2 tables de 8 personnes à 680 \$ 1 360,00 \$

30^e édition de la course de Saint-Laurent

Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect Inc.

le 12 avril 2015

Frais d'inscription pour la participation de 45 coureurs 1500,00 \$

Festin Homard et Boeuf

Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

le vendredi 8 mai 2015

2 billets à 175,00 \$ 350,00 \$

14^e édition Vins et Fromages

Fondation Peter Hall

le mercredi 13 mai

1 billet à 175 \$ 175,00 \$

Soirée levée de fonds "Dessine-moi un avenir"
organisée par le Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent
le lundi 25 mai 2015
1 billet à 200,00 \$

200,00 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150664001: 3 585 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000. 00000	2 085,00 \$
2430.0010000.304710.01601.53801.000000.0000.000000.000000.000000. 00000	1 500,00 \$

CA15 08 0214

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729015 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2911, avenue Marie-Curie dans la zone I04-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le revêtement extérieur et la hauteur du réservoir ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mars 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150302);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mars 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2911, avenue Marie-Curie dans la zone I04-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le revêtement extérieur et la hauteur du réservoir ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les plans soumis le 26 mars 2015.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

CA15 08 0215

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729017 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 9775, route Transcanadienne dans la zone C05-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mars 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150302);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mars 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 9775, route Transcanadienne dans la zone C05-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

CA15 08 0216

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729016 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 2911, avenue Marie-Curie dans la zone I04-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 11 mars 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150302);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 2911, avenue Marie-Curie dans la zone I04-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 26 mars 2015.

Les murs des bâtiments sont recouverts de panneau architectural préisolé gris métallique, de panneau architectural préisolé blanc, de panneau de béton préfabriqué couleur charbon, de verre teinté gris fumé, de verre opaque gris foncé, de verre opaque vert, de verre clair et d'aluminium anodisé déployé gris métallique. La toiture sera recouverte d'une membrane élastomère de couleur gris pâle du fabricant Soprema, ou leurs équivalents

CA15 08 0217

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729018 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 1635, rue Poirier dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 11 mars 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150301);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 1635, rue Poirier dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 26 mars 2015.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclin de fibrociment de couleur « Brume légère » de la compagnie James Hardie et la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Cambridge noir double » de la compagnie IK2, ou leurs équivalents.

CA15 08 0218

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale isolée située au 119, rue Laperrière dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. d) de la séance tenue le 11 mars 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150304);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale isolée située au 119, rue Laperrière dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 31 mars 2015.

Les murs extérieurs de l'agrandissement seront recouverts de brique similaire à l'existant.

CA15 08 0219

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729020 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale isolée située au 3030, rue Somerset dans la zone H03-022 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. f) de la séance tenue le 11 mars 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150305);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale isolée située au 3030, rue Somerset dans la zone H03-022 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de protéger les arbres matures existants lors des travaux de construction.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique d'argile CSR « Brookline » de couleur brun rouge de la compagnie Hanson, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

CA15 08 0220

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768005 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation

unifamiliale isolée au 3280, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. g) de la séance tenue le 11 février 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3280, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis en date du 27 mars 2015, à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager montrant la plantation d'arbres en cour avant et arrière.

La façade principale sera recouverte de pierres artificielles de couleur « gris acier », code Maya de la compagnie Letendre et les murs des côtés latéraux et arrière seront recouverts de brique de couleur « gris acier » de la compagnie Letendre, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte noir « Mystique » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

CA15 08 0221

Le règlement numéro RCA08-08-0001-76 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1150565001).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2015, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-76 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

CA15 08 0222

Le règlement numéro RCA08-08-0001-77 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1154152001).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2015, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-77 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

CA15 08 0223

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-78 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1150565003).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-78 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique le 27 avril 2015, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

CA15 08 0224

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-78 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, afin de prévoir des nouvelles normes réglementaires pour les arbres, les matériaux au sol et les territoires d'intérêt écologique.

CA15 08 0225

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-79 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1150565004).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-79 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 27 avril 2015, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

CA15 08 0226

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-80 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1154509003).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-80 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 27 avril 2015, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

CA15 08 0227

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-7 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1153729014).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-7 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 27 avril 2015, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

CA15 08 0228

Le règlement numéro RCA07-08-0014-2 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1154152002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2015, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA07-08-0014-2 (CA15 080151);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA07-08-0014-2 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public .

CA15 08 0229

Le règlement numéro RCA08-08-0003-9 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1150565002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0003-9 sur la régie interne des permis et certificats.

CA15 08 0230

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0003-10 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats (sommaire décisionnel numéro 1150565005).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0003-10 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique le 27 avril 2015, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

CA15 08 0231

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0003-10 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats

CA15 08 0232

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0009 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

CA15 08 0233

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA09-08-2-sur la propreté.

CA15 08 0234

Soumis second projet de résolution d'un projet particulier visant à autoriser un projet particulier autorisant la construction d'un campus corporatif formé d'un ensemble de bâtiments occupant une partie du quadrilatère formé par les rues Cohen, Marc-Blain, le boulevard Poirier et la route Transcanadienne, lots numéros : 1 164 165, 1 164 172 et 1 164 206 au cadastre du Québec; en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) (sommaire décisionnel numéro 1144509001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser d'un campus corporatif formé d'un ensemble de bâtiments occupant une partie du quadrilatère formé par les rues Cohen, Marc-Blain, le boulevard Poirier et la route Transcanadienne, lots : 1 164 165, 1 164 172 et 1 164 206 au cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur les lots 1 164 165, 1 164 172 et 1 164 206.
2. L'identification des bâtiments est indiquée au plan de l'annexe B.

SECTION II

AUTORISATIONS

3. Malgré le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements, (ci-après appelé le « Règlement ») applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un campus corporatif formé d'un ensemble de bâtiments est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux normes d'usages et de coefficient d'occupation du sol maximal prescrites aux grilles B06-002 et B06-013; et aux articles 3.5, 3.7.6, 4.2.2, 4.2.4.1 et 5.3.1 du Règlement. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

4. Malgré la classe des usages permis à la grille B06-002, les usages suivants sont également autorisés à l'intérieur du bâtiment C :
 - 1° S1 : 2212-28 : Service de garde ou garderie.
5. Malgré les normes prescrites à la grille B06-002, la hauteur d'un bâtiment situé dans la zone B06-002 doit:
 - 1° être égale ou inférieure à la hauteur maximale de 6 étages et de 30 mètres;
 - 2° être égale ou supérieure à la hauteur minimale de 2 étages et de 6 mètres.
6. Le rapport espace vert/terrain minimal est de 0,40.
7. Malgré les normes prescrites aux grilles B06-002 et B06-013, le coefficient d'occupation du sol maximal est de : 1,2.
8. Malgré l'article 3.5, la partie de la voie véhiculaire située dans la marge avant sur la route Transcanadienne peut être non-perpendiculaire à la ligne avant, tel qu'illustré au plan de l'annexe B. Cependant, la dite voie véhiculaire ne peut pas dépasser 9 mètres en largeur où qu'elle se trouve sur le terrain.

Le nombre d'accès véhiculaires est limité à 3 sur la rue Cohen, tel qu'illustré au plan de l'annexe B.

9. La zone de rencontre identifiée au plan en annexe B doit être conçue en donnant la priorité pour le piéton :
 - o sauf pour les surfaces végétalisées, elle doit être totalement recouverte de pavé perméable et à albédo élevé, sans être inférieur à 0,50;
 - o les voies véhiculaires traversant cette zone doivent être en pavé surélevé;
 - o le pavage des voies véhiculaires doit se distinguer de celui des trottoirs par sa forme ou sa couleur;
 - o la vitesse de circulation ne peut y dépasser 20km/h; et
 - o au moins 60% de la surface minéralisée de l'aire de stationnement doit être ombragée à maturité de la plantation des arbres.
10. En plus des exigences de l'article 3.7.5, et à l'exception des cases pour des personnes handicapées, les cases de stationnement extérieures ne peuvent avoir de dimensions plus grandes que les dimensions minimales prescrites à l'article 3.7.5.

11. Malgré l'article 3.7.6, les espaces de stationnement localisés dans la zone de rencontre identifiée au plan en annexe B, doivent être complètement recouverts de pavé à albédo élevé, sans être inférieur à 0,50.
12. Malgré l'article 4.2.2, deux génératrices sont autorisées en cour arrière et marge avant. Aucun empiètement dans la marge de recul n'est autorisé. Deux équipements de ventilation ou deux climatiseurs sont autorisés en cour arrière et marge avant sans empiéter dans la marge de recul et sans être à une distance maximale 2 mètres du mur du bâtiment. La génératrice et les équipements de ventilation ou climatiseurs doivent être dissimulés de la voie publique par un écran opaque.
13. Malgré l'article 4.2.2, une case de stationnement ou une allée de circulation située dans l'espace de stationnement extérieur adjacent à la garderie ainsi que l'espace de chargement et son espace de manœuvre peuvent empiéter dans la marge de recul sur la rue Cohen à condition que la bande végétalisée le long de la rue soit d'une largeur minimale de 4 mètres.
14. Malgré l'article 4.2.4.1, le nombre maximal de cases autorisé pour les bâtiments identifiés à l'annexe B est de 1 210 cases. Toutefois, l'ensemble des bâtiments et usages projetés sur le territoire assujéti doit respecter le nombre maximal fixé par l'article 4.2.4.1. et pas plus que 10% du total des cases peut être aménagé à l'extérieur au sol, le reste doit être localisé à l'intérieur du bâtiment, en souterrain ou en stationnement étagé.
15. Malgré l'article 4.2.4.4, au moins une (1) place de stationnement pour vélo par tranche de superficie de 500 mètres carrés pour les usages commercial, service et institutionnel doit être aménagée à proximité des entrées principales et à l'intérieur des bâtiments.
16. Malgré l'article 5.3.1, en plus des usages additionnels autorisés, l'usage « salle de conditionnement physique » est également autorisé à l'intérieur d'un des bâtiments identifiés à l'annexe B et la superficie brute de plancher de l'ensemble des usages additionnels exercés dans les édifices à bureaux ne doit pas excéder 15 % de la superficie totale brute de plancher des édifices à bureaux.
17. Malgré les articles du Règlement, il est permis d'implanter plus d'un bâtiment principal par terrain tel qu'illustré au plan de l'annexe B et la partie d'un bâtiment principal contenant l'entrée principale faisant face à une voie véhiculaire est assimilée à une façade principale. Le stationnement étagé est considéré comme un bâtiment principal. Toutefois, les bâtiments peuvent être considérés comme un seul bâtiment aux fins du calcul des marges de recul arrière et latérales.

SECTION IV

CONDITIONS D'APPROBATION ARCHITECTURALE (PIIA)

18. En plus des dispositions des articles 8.55 et 9.16, et préalablement à la délivrance d'un permis de construction exigé en vertu du règlement sur la construction et la transformation de bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (RVM08-004), un projet de construction, d'agrandissement ou de transformation d'une partie du bâtiment visible de la voie publique est assujéti à la procédure d'un P.I.I.A., selon les objectifs et critères suivants:
 - 1° Objectifs :
 - assurer une transition harmonieuse des hauteurs par rapport au cadre bâti environnant;
 - assurer une implantation qui favorise l'encadrement des voies publiques et la création d'espace conviviaux, sécuritaires et bien ensoleillés;
 - assurer que le projet s'intègre à l'architecture des bâtiments existants et notamment aux bâtiments faisant partie du même projet d'ensemble;
 - assurer la qualité de l'aménagement paysager des espaces extérieurs et notamment en bordure des voies publiques;

- assurer que les aménagements et les constructions respectent les objectifs de développement durable.

2° Critères :

- l'implantation des bâtiments doit tendre à respecter le plan de l'annexe B;
- la hauteur des bâtiments et de leurs parties doit tendre à respecter le plan de l'annexe C;
- l'architecture des bâtiments doit s'harmoniser avec le caractère architectural des bâtiments voisins et notamment de ceux faisant partie du même ensemble;
- le traitement des murs extérieurs, des ouvertures, des ornements et des saillies doit être coordonné sur l'ensemble des élévations de manière à composer une image cohérente et visuellement intéressante;
- les revêtements extérieurs devraient être de type et couleur qui s'harmonisent sur les différents plans des murs extérieurs;
- malgré l'article 8.55.2.2°c), les panneaux d'acier inoxydable ou prépeint, en aluminium anodisé ou en verre trempé peuvent être utilisés comme matériau principal de revêtement extérieur en autant que leur utilisation permette de mettre en valeur le caractère architectural du bâtiment tout en s'harmonisant avec les bâtiments voisins;
- les matériaux de revêtement extérieur devraient être prolongés sur le mur de fondation jusqu'à 30 centimètres du sol fini à proximité;
- les types et couleurs de revêtements extérieurs d'un bâtiment doivent s'harmoniser avec celles des bâtiments voisins faisant partie du même ensemble;
- le traitement des façades des rez-de-chaussées doit favoriser l'animation des espaces publics et en contribuer à la qualité des espaces extérieurs;
- l'orientation des bureaux, le pourcentage et type de fenestration, le choix des matériaux et de leurs assemblages doivent viser l'optimisation de la performance énergétique par rapport aux normes en vigueur;
- l'aménagement de toitures végétalisées ou ayant un indice de réflectance solaire élevé devrait être privilégié;
- les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale et à limiter l'impact visuel et acoustique;
- l'aménagement des espaces extérieurs, le choix des matériaux et des végétaux et l'emplacement du mobilier urbain doivent tendre à respecter le plan de l'annexe D;
- les accès, les voies véhiculaires et le stationnement extérieur doivent tendre à se conformer à ceux indiqués au plan de l'annexe B;
- l'aménagement des accès véhiculaires ne doit pas causer de conflit entre la circulation des camions et des véhicules ni compromettre la sécurité routière ou piétonne;
- le nombre d'accès véhiculaires devrait être minimisé et, dans la mesure du possible, mis en commun;
- l'aménagement de l'écran paysager exigé à l'article 3.8.2 du règlement sur le zonage afin de masquer l'espace de chargement de la rue ne doit pas compromettre la sécurité routière ou piétonne;
- les espaces de chargement et de remisage des déchets, les génératrices, transformateurs et équipements de ventilation ou climatiseurs autorisés dans une cour, doivent être aménagés de façon à assurer leur intégration à l'architecture du bâtiment et être conçus de manière à minimiser les nuisances qui leur sont associées, notamment le bruit, la vibration, les odeurs et la circulation de camions;
- l'emplacement et l'aménagement des trottoirs, sentiers et traverses piétonniers ainsi que des liens cyclables doivent tendre à se conformer au plan de l'annexe D et leur conception doit privilégier la sécurité des utilisateurs;
- l'aménagement des espaces doit assurer l'accessibilité universelle aux entrées principales des bâtiments et des services;
- l'utilisation d'un couvert végétal et du pavé perméable doit être privilégiée pour l'aménagement des surfaces extérieures;
- en plus des dimensions indiquées aux plans en annexe, les fosses de plantation pour les arbres devraient mesurer au moins 2 mètres de largeur, en excluant bordures, et au moins 1 mètre de profondeur.

- l'aménagement paysager doit privilégier la conservation des arbres matures existants et la plantation de végétaux indigènes, résistants et économes en eau;
- la création de corridors de biodiversité permettant d'assurer la connectivité du réseau vert doit être priorisée et doit tendre à se conformer au plan de l'annexe D;
- la gestion écologique des eaux pluviales devrait être favorisée par le moyen du pavé perméable, des noues, tranchées drainantes, jardins de pluie, lacs et marais filtrants ou tout autre moyen similaire;
- l'éclairage des espaces extérieurs devrait être de type LED, assurer la sécurité des piétons tout en minimisant la pollution visuelle.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes :

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Implantation

ANNEXE C

Hauteurs

ANNEXE D

Aménagement paysager

CA15 08 0235

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950007 relatif à la création et à l'abolition de postes et de banque d'heures.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir et de créer des postes et des banques d'heures au sein de différentes directions;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir un poste de technicien - gestion des données urbaines et de créer un poste d'agent technique en urbanisme à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.
- 2.- D'abolir un poste de technicien - développement et application bureautique et de créer un poste d'infographiste à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.
- 3.- De créer une banque de 490 heures (14 semaines à 35 heures) dans l'emploi d'assistant technique en architecture à Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.

CA15 08 0236

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950009 relatif à la nomination permanente d'un programmeur analyste – développement de systèmes à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et greffe.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de programmeur analyste – développement de systèmes à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et greffe;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Francis Desrosiers-Couture de façon permanente au poste de programmeur analyste – développement de systèmes à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et greffe, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

CA15 08 0237

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950006 relatif à la titularisation d'un employé col bleus à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus et de se conformer à la clause 4.05 a) de la Convention collective des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Jean-Claude Élysée au poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, rétroactivement au 14 février 2015, avec effets rétroactifs au 9 août 2014.

CA15 08 0238

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950008 relatif au congédiement d'un employé col bleu.

ATTENDU les rencontres des 11 et 18 mars 2015 avec l'employé visé ;

ATTENDU la consignation des faits au dossier disciplinaire de l'employé ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner le congédiement de l'employé col bleu portant le matricule numéro 320146999 rétroactivement au 19 mars 2015.

CA15 08 0239

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2015 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA15 08 0240

Dépôt du Bilan 2014 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du Bilan 2014 du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA15 08 0241

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21h35

Le conseiller Maurice Cohen souligne l'implantation de grandes entreprises à l'arrondissement .

Le conseiller Aref Salem souligne :

- le travail des bénévoles du Centre ABC ;
- le 30e anniversaire de la course St-Laurent qui aura lieu 12 avril 2015 ;
- la corvée de nettoyage du Boisé qui aura lieu le 24 avril 2015, et
- la collecte des résidus dangereux qui se tiendra au Travaux publics le 26 avril 2015.

Le maire Alan DeSousa informe le public qu'il a reçu la confirmation que la Bibliothèque du Boisé recevra la certification LEED Platine et qu'il s'agit de la seule bibliothèque au Canada qui a cette certification.

CA15 08 0242

Deuxième période de questions du public, à 21 h 35

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Hernandez, du 2213, rue Harriet-Quimby :

- Point 20.09 : l'Association des résidants de Bois-Franc veut avoir les plans du parc du Bois-Franc.

Réponse (Alan DeSousa) : un dépliant sera envoyé aux citoyens concernés.

Réponse (Francesco Miele) : plusieurs présentations ont été faites avant le processus d'appel d'offres. Maquettes et plans ont été soumis aux citoyens.

- Modification réglementaire sur les matériaux utilisés dans le plan fraîcheur : tenez-vous compte de l'esthétique?

Réponse (Alan DeSousa) : il y a un suivi par les services et les élus.

Réponse (Éric Paquet) : le rôle du Comité consultatif d'urbanisme est de s'assurer de la qualité.

Madame Christiane Chabauty, du 3275, rue Somerset :

- Y a-t-il une possibilité de stationnement alternatif?

Réponse (Alan DeSousa) : nos services analysent l'ensemble. L'échéancier n'est pas connu.

Monsieur Michel Duval, du 3140, rue Somerset :

- Il demande des précisions sur le point 40.06.

CA15 08 0243

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 55.